



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 9/06/2026

ID : 040-200048650-20260604-102026-DE



Extrait du registre des délibérations du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Grands Lacs

Séance du 27 mai 2026

Date de convocation : 6 mai 2026

Présents : Hélène LARREZET, Présidente

N. BERNARD, F. DOUSTE, C. DUBOIS, P. CASSAGNE, J. FANARI, C. GARDON, J. GALVEZ, M. JOIE, PM KHAN, S. LEBEAUPIN, JP LEBOUTEILLER, I. MORA, M. OLHEYER, C. SEGAUT, JM SUSO,

Absents excusés : R. HOSTETTLER

Secrétaire de séance : C. Bats

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal des Grands Lacs s'est réuni le 27 mai 2026 en séance ordinaire à 17h30, à la salle René Labat à Parentis en Born, sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre d'administrateurs

En exercice :	17
Présents :	16
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention	0

Délibération rendue exécutoire le : 04/06/2026

Publication le : 09/06/2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Présidente
Hélène LARREZET





N°10-2026- 27/05/2026

Objet : Adhésion et désignation d'un représentant à UNCCAS et à l'UDCCAS des Landes

Vu les statuts de l'UNCCAS et de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action sociale des Landes,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CIAS des Grands Lacs siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes de l'UDCCAS et CIAS des Landes

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide

Article 1 : de confirmer l'adhésion du CIAS des Grands Lacs aux principes, valeurs et orientations de l'UNCCAS et de l'UDCCAS et CIAS des Landes ;

Article 2 : de désigner Jean Michel SUSO comme représentant du CIAS des Grands Lacs, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UNCCAS et de l'UDCCAS et CIAS des Landes et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CIAS aux assemblées générales de l'UNCCAS et de l'UDCCAS et CIAS des Landes ;

Fait et délibéré le 27 mai 2026
Pour copie conforme ce 28 mai 2026

La Présidente
Hélène LARREZET

